

M^r Aguerre.

Article 806. — J'ai remis à M. Rémy un projet de note qu'il veut faire parvenir ce soir ou demain matin. — Après réactivation de cette note, M^r Rémy m'a communiqué le Code de l'Alcool Amontillado de Gargou, ci-joint, où l'on trouve des choses très intéressantes sur la question (v. pages 71, 72, 73). On y trouve notamment une discrimination de diverses hypothèses de cautionnement. Je la résume, au point de vue civil, par les illustrations ci-jointes, qui devaient par conséquent être lues après mon projet de Note.

18 octobre 1923